



Newsletter n°98



## Covid 19 – Mesures prises suite au Re-confinement

Re-confinement de la population française, des précisions gouvernementales vont intervenir aujourd'hui après l'allocution du Président de la République.

Les Cabinets resteront normalement ouverts.

Les gestes barrières sont obligatoires au sein des établissements et des cabinets. Nous vous demandons la plus grande vigilance dans leur application.

Notre rôle de professionnels de santé reste essentiel dans la chaîne de soin.

Nos collègues salarié(e)s vont être encore plus sollicités nous les soutenons dans cet exercice.

Les élections complémentaires du collège salarié se dérouleront normalement puisque numérique.

*(Newsletter prochainement sur ce sujet)*

Les confrères libéraux pourront s'ils le souhaitent utiliser la téléconsultation qui vient par mesures dérogatoires être prorogés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021.

Cette mesure est fortement recommandée par le CNOMK, pour éviter les risques de propagation.

Prenez soin de vous.

Emmanuel BOISSEAUD  
Président